

DROIT DE PRET : déclaration à la SOFIA

A -Que doivent déclarer les bibliothèques :

Les livres dont le taux de TVA est à 5.5%.

Sont exonérés de la rémunération au titre du droit de prêt :

- les revues, magazines, abonnements...,
- les ouvrages soldés en totalité par les éditeurs,
- les livres anciens et les livres d'occasion,
- les livres édités ou auto-édités vendus par leurs propres auteurs,
- les livres scolaires.

Sont exonérées temporairement de la rémunération au titre du droit de prêt :

- les partitions de musique.

B -Comment déclarer ?

Par saisie en ligne, sur le site de déclaration : www.la-sofiabibliotheque.org, après inscription sur le site de pré inscription de la Sofia : www.la-sofiainscription.org.

Vous aurez besoin pour remplir votre déclaration :

- de VOTRE NUMÉRO DE PREINSCRIPTION qui figure sur le courrier que vous a adressé Sofia.
Si vous ne l'avez pas reçu, demandez-le à l'adresse suivante : droitdepret@la-sofia.org
- de VOTRE GLN (ancien GENCOD) : numéro de référencement de la bibliothèques (site de la CLIL)
- du GLN de votre fournisseur

1 - Référencement de la bibliothèque sur le site CLIL (Commission de liaison interprofessionnelle du livre)

Les librairies et les bibliothèques sont identifiées à partir d'un numéro GLN . Vous trouverez le numéro de la bibliothèque et celui de votre fournisseur sur [le site de la CLIL](#).

2 - S'inscrire sur le site Internet de la SOFIA avant toute déclaration

Se connecter au [site de pré inscription de la Sofia](#)

Pour vous identifier, saisir votre numéro de pré inscription qui figure sur le courrier que vous a adressé la Sofia et votre numéro GLN que vous aurez récupéré sur le site de la CLIL.

Compléter ou vérifier le formulaire et valider.

Vous recevrez en retour votre mot de passe pour effectuer votre déclaration.

3 – Déclaration annuelle des factures payées

Se connecter au [site de gestion du droit de prêt](#).

Vous saisissez votre GLN (ancien Gencod) et votre mot de passe et vous accédez en toute sécurité à votre espace privé.

Les informations à renseigner pour chaque facture sont : le GLN du fournisseur de livres, la date de la facture, le numéro de la facture, les montants HT et TTC.

La saisie peut se faire au fur et à mesure des achats avec validation à la date d'échéance.